

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025  
Rapporteur :  
Monsieur David LE GOFF**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations d'insertion 2025**

**Le projet de territoire de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) affirme son ambition d'accompagner les politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion, en réponse aux besoins des publics en recherche d'emploi. Dans cette dynamique, QBO souhaite renforcer son engagement en matière d'insertion en redéployant sa politique dans ce domaine.**

**Pour rappel, la collectivité apporte un soutien financier aux structures locales du secteur implantées sur son territoire.**

**Cette délibération concerne l'attribution de subventions à plusieurs associations œuvrant dans les domaines de l'emploi et de l'insertion sur le territoire de QBO. Elle représente un engagement financier de 69 098 €, visant à soutenir l'accompagnement des publics en insertion résidant au sein de l'agglomération.**

\*\*\*

**Objectif Emploi Solidarité**

Créée en 1984, l'association Objectif Emploi Solidarité (OES) a pour mission de faciliter l'accès à l'emploi et le retour à l'activité des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion dans le sud du Finistère. Elle propose des chantiers d'insertion axés sur l'entretien des espaces verts et naturels, ainsi que sur la réhabilitation de petits bâtis.

Depuis 2023, l'activité de l'association intermédiaire, qui proposait des services à la personne tels que le ménage, le repassage et l'entretien des jardins, a été mise en sommeil en raison d'un manque de prestations. L'association demeure active sur l'ensemble du territoire de la Cornouaille avec 2 salariés.

En 2024, l'association comptait 14 salariés permanents dont 10 dédiés à l'accompagnement et l'encadrement des bénéficiaires.

#### **- Pour le Chantier d'insertion :**

En 2024, 73 salariés sous contrat à durée déterminée d'insertion dans les chantiers, totalisant 56 621 heures d'insertion. Parmi eux, 46 salariés résidaient le territoire QBO dont 7 dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

Les bénéficiaires du chantier d'insertion étaient principalement des hommes (92%), avec 45 % âgés entre 27 et 50 ans, et 45 % allocataires du RSA.

#### **- Pour l'Association Intermédiaire :**

En 2024, 2 salariés étaient sous contrat à durée déterminée d'usage dans l'association intermédiaire, totalisant 2080 heures d'insertion.

Les bénéficiaires de l'association intermédiaire étaient exclusivement des femmes, avec un âge moyen de 52 ans. Toutes percevaient le RSA.

Pour 2025, elle a soumis une demande l'augmentation exceptionnelle de la subvention de fonctionnement de 30 000 €, afin de stabiliser sa trésorerie pour cette année.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer à Objectif Emploi Solidarités une subvention exceptionnelle pour l'année 2025, pour un montant total de 30 000 €, au titre du fonctionnement ;
- d'autoriser madame la Présidente de QBO à signer une convention avec Objectif Emploi Solidarité pour l'année 2025.

### **Les Maraîchers de la Coudraie**

L'association « Les Maraîchers de la Coudraie » est un chantier d'insertion ayant pour support la production et la commercialisation de légumes biologiques.

En 2024, l'association a employé 31 personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour un total de 11.78 Equivalent Temps Plein (ETP). Parmi ces salariés, 55 % sont de femmes et 61 % résident le territoire de QBO. 19 salariés résident le territoire QBO dont 2 le Quartier Prioritaire de la ville.

Le taux de sorties « dynamiques » est de 73 %, soit par l'accès à un emploi durable ou une entrée en formation, ou toute sortie qualifiée de positive.

En 2025, l'association envisage de développer un projet de création d'un atelier boulangerie afin de diversifier les activités de son chantier d'insertion, de renforcer sa résilience économique et de consolider son rôle en matière d'insertion. Pour ce faire, une étude de préfiguration devra être réalisée pour un montant total de 27 827 €, réparti en trois phases : étude de marché et stratégie marketing, étude technique et conception des plans.

L'association a déposé une demande de subvention exceptionnelle de **10 000 €** pour financer une partie de l'étude de préfiguration.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer à l'association « Maraichers de la Coudraie » une subvention pour l'année 2025, au titre du fonctionnement, d'un montant de 18 000 € ;
- d'attribuer à l'association « Maraichers de la Coudraie » une subvention exceptionnelle pour l'année 2025, au titre du projet d'étude de préfiguration de l'atelier boulangerie, d'un montant de 5000 €.

### **Association A Toute Vapeur**

La SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) A Toute Vapeur, entreprise d'insertion, exerce une activité de blanchisserie permettant d'accueillir et de salarier des personnes éloignées de l'emploi dans les métiers d'agent de production-lingère ou de chauffeur-livreur. La Fondation Massé Trévidy en est l'unique actionnaire.

En 2024, À Toute Vapeur (ATV) a employé 17 personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Parmi ces salariés, 16 sont domiciliés sur le territoire de l'agglomération, dont 7 la Quartier Prioritaire de la Ville.

Les personnes recrutées sont majoritairement des femmes (97 %). Par ailleurs, 76 % des bénéficiaires sont âgés de 27 à 49 ans, et 59 % perçoivent le RSA.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'attribuer à la structure « A Toute Vapeur » une subvention pour l'année 2025, au titre de participation aux charges locatives, d'un montant de 10 098 € ;
- d'attribuer à la structure « A Toute Vapeur » une subvention pour l'année 2025, au titre du fonctionnement, d'un montant de 6 000 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer pour l'année 2025, les subventions aux associations d'insertion, comme suit :

<b>STRUCTURE</b>	<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	<b>SUBVENTION 2024</b>	<b>SUBVENTION 2025</b>
<b>Objectif Emploi Solidarité</b>	Fonctionnement	20 000 €	20 000 €
<b>Objectif Emploi Solidarité</b>	Exceptionnelle (Fonctionnement)	-	10 000 €
<b>Les Maraîchers de la Coudraie</b>	Fonctionnement	18 000 €	18 000 €
<b>Les Maraîchers de la Coudraie</b>	Exceptionnelle (Projet)	-	5 000 €
<b>Association A Toute Vapeur</b>	Fonctionnement	16 098 €	16 098 €
	<b>TOTAL</b>		<b>69 098 €</b>